



Publiée au recueil des actes,
de l'Agence des espaces verts de la Région
d'Ile-de-France, le **03 AVR. 2019**

Transmise au contrôle
de légalité, le **03 AVR. 2019**

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts


Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 19-038 du 2 avril 2019

APPROBATION D'UNE CESSION DE PARCELLES SITUÉES SUR LA COMMUNE DE GROSLAY (95) AU SEIN DU PÉRIMÈTRE RÉGIONAL D'INTERVENTION FONCIÈRE DE LA BUTTE PINSON

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R.4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 471-1 à L 471-3 et R. 471-1 à R. 471-5 ;
- VU le budget général de l'Agence des espaces verts ;
- VU la délibération N°18-065 du 21 juin 2018 du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts relative à la convention à conclure avec la Communauté d'agglomération Plaine Vallée
- VU l'avis des Domaines ;
- VU le rapport présenté par Madame Anne CABRIT, Présidente du Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts.

DELIBERE

- Article 1 : Approuve la cession des parcelles régionales situées à Groslay (95), mentionnées en annexe, pour 827 m² environ, à l'euro symbolique, au profit de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée.
- Article 2 : Habilité le Présidente à signer les documents et actes afférents à cette cession.
- Article 3 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants.....	: 16+1
Votes POUR.....	: 16+1
Votes CONTRE.....	: 0
Abstentions	: 0
Ne prend pas part au vote ...	: 0

ANNEXE

Liste des parcelles à céder :

Commune	Section	N°	Surface cadastrale	Surface à céder
Groslay	AI	553	33 m ²	33 m ²
Groslay	AI	554	261 m ²	261 m ²
Groslay	AI	617	183 m ²	183 m ²
Groslay	AI	619p	3.547 m ²	350 m ² environ
TOTAL				827 m ² environ

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France
Numéro de l'acte	19-038
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.2 - Alienations
Objet de l'acte	19-038 : Approbation d'une cession de parcelles situées sur la commune de Groslay (95) au sein du Périmètre régional d'intervention foncière de la Butte Pinson
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	075-287500052-20190403-19-038-DE
Date de transmission de l'acte	03/04/2019
Date de réception de l'accuse de réception	03/04/2019